



Bonjour,

Comme évoqué lors de la dernière AG de l'association, nous revenons aujourd'hui vers vous pour diffuser notre **nouvel outil de signalements des nuisances.**

Cet outil est une **web-application**, c'est à dire un site internet compatible à la fois **sur ordinateur** et **sur smartphone**.

Il est donc possible de l'utiliser classiquement à partir d'un ordinateur ou bien de le télécharger sur son smartphone pour l'utiliser comme une application.

Cet outil de signalements est disponible à l'adresse suivante :

<https://signalements-nuisances-araf.fr/>

Pour une utilisation optimale, il est préconisé de passer par le navigateur **Firefox** ou par **Google Chrome**.

Sur smartphone :

Une fois sur la page internet, le téléchargement sur smartphone est accessible soit par l'intermédiaire d'une icône dans la barre supérieure, soit via l'apparition d'un pop-up qui propose le téléchargement.

L'icône de l'application apparaît alors sur le téléphone sous le nom "signalements-nuisances-araf".

**Lors de la première connexion**, vous êtes invités à **créer votre "profil"** en rentrant quelques informations : *Email, Mot de passe, Commune* (ces 3 champs sont obligatoires), *NOM prénom, adresse complète et précise* (ces 2 champs sont optionnels mais recommandés pour une exploitation statistique plus efficace des signalements).

Lors des prochaines connexions, l'utilisateur sera déjà identifié et n'aura bien sûr pas à re-remplir son profil.

L'outil propose un menu déroulant dont la rubrique **SIGNALER** pour **faire un signalement**. Certains champs sont pré-remplis de façon à gagner du temps, notamment : Email, date & heure, commune et adresse.

L'utilisation de l'outil est assez intuitive. Pour davantage de précisions, l'utilisateur peut consulter la rubrique **COMMENT ÇA MARCHE** du menu déroulant.

La rubrique **CONTACT** vous permet de nous envoyer un mail pour toute question, remarque ou demande d'aide à l'utilisation.

**Quelques points à souligner :**

\* En cas de problème d'affichage (menu déroulant qui n'apparaît pas, par exemple), il suffit simplement de rafraichir/actualiser la page (sur smartphone : faire glisser le doigt de haut en bas).

\* Sur smartphone, l'affichage de l'application est optimal si le téléphone est basculé en mode "paysage".

\* Il est important de bien vérifier l'heure et le lieu du signalement : par défaut, la date et l'heure actuelles sont renseignées ainsi que l'adresse indiquée dans votre profil mais ces champs restent modifiables.

Vous pouvez donc dès à présent utiliser ce nouvel outil. S'il est bien entendu primordial de signaler des nuisances **avérées** et d'apporter un maximum de précisions, le **volume de signalements** et le **nombre de riverains impactés** par les nuisances augmenteront grandement la force de nos revendications pour diminuer les nuisances générées par cet aéroport.

N'hésitez donc pas à faire suivre ce mail aux personnes de votre entourage concernées par les nuisances.

Nous vous remercions de votre soutien.

L'équipe de l'ARAF – 08 Décembre 2022